

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 25 mars 2010**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **DTUP 008-2004/10/CC**

#### **■ Approbation de l'avenant n° 2 à la Délégation de Service Public de transport à la demande des Personnes à Mobilité Réduite DITRA 10/3988/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La délibération TRA 9/247/CC du Conseil de Communauté du 30 mars 2006 approuve d'une part le choix de l'entreprise Transved Sud et d'autre part le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes relatifs à l'exploitation du service public de transport des Personnes handicapées à Mobilité Réduite ainsi que la cession du contrat au profit de la société dédiée Handi Lib SAS.

La convention a été notifiée le 18 avril 2006 pour une durée de 6 ans.

L'offre de service envisagée s'est avérée assez rapidement sous dimensionnée par rapport à la demande des usagers (à titre d'exemple 48 400 voyages étaient proposés dans le contrat en 2008 alors que la demande réelle avoisinaient 52 000).

Il convient de redéfinir l'ensemble de ce service de transport à la demande en prenant en considération les besoins réels constatés et à venir. En effet, le nombre de Personnes à Mobilité réduite, regroupant les personnes victimes de handicaps mais également plus largement les personnes à mobilité réduites telles que les personnes âgées, ont vocation à s'accroître comme l'indiquent les enquêtes et études démographiques récentes.

En outre, il convient de souligner que le délégataire, la société Handi Lib ayant mal appréhendé les coûts d'exploitation de ce service, supporte un déficit annuel récurrent de 250 000 euros TTC environ. Il a donc été convenu, de façon négociée, une rupture anticipée du contrat de délégation de service public sans versement d'indemnités.

Pour toutes ces raisons, il est proposé d'approuver un avenant n° 2 à la convention de Délégation de Service Public relative à l'exploitation du service public de transport à la demande des personnes à mobilité réduite ayant pour objet l'interruption anticipée de la convention de Délégation de Service Public au 31 mars 2011 sans indemnité pour les parties.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération TRA 9/247/CC du Conseil de Communauté du 30 mars 2006 approuvant le choix de l'entreprise Transdev Sud, le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes relatifs à l'exploitation du service public de transport des personnes handicapées à mobilité réduite et la cession du contrat au profit de la société dédiée Handi Lib SAS ;
- La délibération TRA 4/847/CC du 23 novembre 2006 approuvant l'avenant n° 1 du contrat de Délégation de Service Public ayant pour objet l'exploitation du service public de transport à la demande de porte à porte

des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de transport urbain de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

- L'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public du 10 mars 2010.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant :**

- Que MPM en 2005 a élaboré une convention de Délégation de Service Public basée sur une offre de service qui s'est avérée assez rapidement sous dimensionnée par rapport à la demande des usagers ;
- Qu'il a été convenu de redéfinir l'ensemble de ce service de transport à la demande en prenant en considération les besoins réels constatés et à venir ;
- Qu'il est proposé d'approuver par la présente délibération un avenant n° 2 à la convention de Délégation de Service Public relative à l'exploitation du service de transport à la demande de porte à porte des Personnes à Mobilité Réduite ayant pour objet l'interruption anticipée de la convention de Délégation de Service Public au 31 mars 2011.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n° 2, au contrat de Délégation de Service Public ayant pour objet l'exploitation du service public de transport à la demande de porte à porte des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de transport urbain de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ci-annexé.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI